



Tartegnin, le 28 octobre 2024

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2024

BUDGET 2025

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le budget 2025 selon le nouveau plan comptable MCH2.

Malgré tous les efforts de notre boursier, la comparaison avec le budget 2024 n'est pas parfaite et il convient de se baser sur les chiffres globaux.

Le budget 2025 présente un excédent de charges attendu de CHF 35'150.00 et ceci malgré tous les efforts dans la maîtrise des dépenses.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, au niveau des charges communales, aucun investissement n'a été pris en compte dans l'établissement de ce budget. Il s'agit donc seulement de l'entretien et des charges courantes et normales liées à la vie de notre commune.

En plus, nous avons renoncé à estimer les coûts / bénéfiques des transitions en cours et voulus par la Confédération et le Canton concernant l'environnement (biodiversité, mobilité douce, abandon des énergies fossiles, etc.)

Les points suivants sont à relever :

01 Législatif et exécutif

Sous MCH2, les vacations des municipaux sont réparties obligatoirement dans les divers dicastères.

Au total, le poste « Vacations » comptabilise un montant de CHF 41'700.00 (budget 2024 : CHF 56'000.00). Nous avons en effet estimé une diminution de la charge étant donné que le dossier des travaux liés au café-restaurant sera terminé d'ici fin 2024 et qu'il devrait y avoir moins de charges liées aux règlements communaux.

02 Personnel Administratif et Communal

Les salaires de nos employés seront indexés de 1,5% dès le 01.01.2025 (indexation 2024 : + 2 %).

La totalité des cotisations estimées a été comptabilisée dans les comptes respectifs, soit sous le compte 0220.3050.01 AVS et frais administratifs, le compte 0220.3052.01 Caisse de pension, le compte 0220.3053.01 Assurance accident et le compte 0220.3053.02 Assurance perte de gains maladie.

Ces cotisations devront être ventilées pour les comptes 2025 dans les rubriques et dicastères respectifs.

La Municipalité a également décidé de comptabiliser en bloc les frais de bureau en général et de les répartir par une imputation interne entre les 3 services : Administration des finances et des contributions (bourse), Service généraux, administration et Service généraux, services (contrôle des habitants).

La Municipalité maintiendra cette comptabilisation et répartition pour les comptes 2025.

61 Circulation routière

La Municipalité maintient sa décision de 2023 concernant le cycle de travaux sur 2 voire 3 ans. Il s'agit principalement de la vidange des dépotoirs, compte 6150.3141.01.

Par suite de la révision du règlement communal Règlement sur la Circulation et le Stationnement au Parking des Pressoirs, la Municipalité a décidé d'introduire, dès le 1^{er} mars 2025, des macarons de stationnement payant pour tous les utilisateurs de ce parking (voir préavis n° 11/2024).

71 Approvisionnement en eau

La Municipalité d'Essertines-sur-Rolle nous a annoncé une augmentation du tarif pour l'achat de l'eau et ceci dès le 01.01.2025 ; le prix du m³ passera à 0.70 ct au lieu de 0.40 ct (compte 7100.3101.02). ceci correspond à l'échéance de la convention signée avec Essertines-sur-Rolle datant de 1990 et prenant fin au 31 décembre 2024.

La Commune fait partie de la discussion pour la création d'une Association intercommunale des Eaux (Gimel et région) et notre contribution pour l'élaboration de la 2^e étape du PEEDE (Plan Directeur de Distribution des Eaux) a été estimée à CHF 3'000.00 (compte 7100.3132.1).

84 Tourisme

En 2025, il y aura le 5^e Mondial de Fondue à Tartegnin. La Municipalité souhaite soutenir cette manifestation avec CHF 5'000.00 comme par le passé, mais également avec une garantie de déficit pour un montant de CHF 2'500.00.

91 Impôts

En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques (compte 9100.4000.01), la Municipalité s'est basée sur les montants encaissés en 2023, avec une majoration de 8%. Pour l'impôt sur la fortune (compte 9100.4001.01) et l'impôt à la source (compte 9100.4002.01), la Municipalité s'est également basée sur les montants encaissés en 2023.

93 Péréquation financière intercommunale

Les chiffres ont été fournis par Direction des finances communales de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

96 Administration de la fortune et de la dette

Le calcul pour les intérêts de la totalité des emprunts se base sur un taux moyen de 1,24% par année, compte 9610.3401.02 (le budget 2024 estimait le taux pour le prêt pour le café-restaurant à 3%).

Nous sommes confiants que la maîtrise des charges communales ainsi que des potentielles rentrées d'impôts supplémentaires pourraient réduire cet excédent de charges.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Tartegnin

- vu le préavis de la Municipalité N° 13/2024,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


décide

- d'approuver le budget 2025 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
Stéphane Jayet		Céline Etoupe

Annexe : budget 2025